

Clôture du congrès de l'UNPT – 24 janvier 2017

Intervention de Sébastien Couderc, conseiller chargé des filières végétales,

Cabinet de Stéphane Le Foll

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve aujourd'hui pour clore ce 14^{ème} congrès de l'Union nationale des producteurs de pommes de terre. Après Saint Quentin et Arras, j'ai ainsi l'occasion une nouvelle fois de m'exprimer après vous, Président Delacour, sur la place de la pomme de terre dans l'agriculture française et sur son importance.

Je vous prie tout d'abord d'excuser le Ministre de l'Agriculture, qui n'a pas pu nous rejoindre, bien que le thème développé au cours de votre table ronde lui tienne particulièrement à cœur, comme vous le savez. Il m'a chargé de le représenter et de vous transmettre son message.

L'année qui vient de s'écouler a été exceptionnelle pour le secteur agricole, avec de nombreuses productions touchées de plein fouet par les aléas climatiques successifs. Les conditions météorologiques ne vous ont pas été favorables, mais cette campagne a été marquée pour la pomme de terre par un retour à l'équilibre plus satisfaisant en matière de prix – malgré l'augmentation des surfaces emblavées – après les difficultés et déséquilibres rencontrés lors de la campagne 2015/2016 et surtout lors de la campagne 2014/2015.

Je tiens à saluer à nouveau les **messages de responsabilité portés par l'UNPT**, sur les enjeux de débouchés pour la production et de gestion des risques, qui ont contribué à ce retour à l'équilibre.

Pour autant, je n'oublie pas les **situations difficiles de certains producteurs** que vous avez évoquées, qui se trouvent aujourd'hui dans l'obligation d'aller acheter des pommes de terre sur le marché libre pour honorer leurs contrats. Cela ne doit pas remettre en cause les fondements de la contractualisation, à savoir stabiliser le marché et garantir une sécurité d'approvisionnement bénéfique à tous, mais doit effectivement vous amener, dans le cadre des interprofessions, à prévoir des clauses de révision pour faire face à ces situations exceptionnelles.

Cela fait partie intégrante de la **gestion des risques**, qui s'est affirmée comme un enjeu majeur du secteur agricole ces deux dernières années, avec la multiplication des événements climatiques (sécheresse, inondations), des crises sanitaires (FCO, influenza) mais aussi économiques.

Cet enjeu figurait déjà au printemps dernier dans la contribution française pour le lancement des **réflexions européennes sur la PAC post-2020**. La nécessité pour les agriculteurs de faire face à la volatilité accrue des prix et aux risques multiples plaide aujourd'hui pour que la gestion des risques devienne un objectif à part entière de la PAC.

Si à court terme, les outils existants méritent d'être pleinement mobilisés – contrat socle d'assurance récolte, déduction pour aléas, FMSE – il est fondamental d'organiser dès aujourd'hui les travaux sur les évolutions à apporter tant pour gérer les risques, y compris en les anticipant, que pour gérer les crises. **C'est tout le sens de la mission que le ministre a confié en septembre dernier au CGAAER et au CSO** pour définir une véritable stratégie d'ensemble pour gérer le risque en agriculture.

Je tiens à souligner ici l'implication forte des professionnels dans ces travaux, dont les résultats seront présentés en février à l'occasion du prochain CSO.

Monsieur le président, le dialogue que nous avons noué depuis ces presque trois années est gage d'efficacité pour faire face aux difficultés bien sûr, mais aussi pour permettre à votre filière de se développer, tout en s'adaptant aux nouvelles attentes des consommateurs, et aux nouvelles opportunités offertes.

Ce dialogue, en 2016, nous a conduit à porter avec succès auprès de la Commission européenne notre demande visant à **conforter et simplifier le soutien couplé au profit de la fécule de pomme de terre**. Grâce à ce cadre, sécurisant pour la filière de la fécule, cette dernière se montre particulièrement dynamique dans la recherche de nouveaux débouchés à plus forte valeur ajoutée. Je tiens à souligner ici la pertinence de cette aide couplée puisque les surfaces en pommes de terre féculière ont augmenté en 2015 et 2016. Pour autant, et vous l'avez bien dit, les efforts ne doivent pas se relâcher, à tous les niveaux de la filière.

L'avenir de la filière pomme de terre, que ce soit en frais ou en transformé, est indissociable de sa **capacité à innover, à proposer des produits de qualité et variés, dans le respect de l'environnement**. Cette réflexion, vous l'avez menée tout au long de ce Congrès. Elle est au cœur de l'agriculture de demain. Comme le ministre l'a souvent rappelé ces dernières années, il faut nous défaire du sentiment qu'intérêts

économiques et environnementaux s'opposent, se concurrencent. La clé de notre succès réside dans la mise en place d'une agriculture qui soit à la fois économiquement compétitive et écologiquement responsable, en identifiant tous les leviers pour que l'un et l'autre se nourrissent et se renforcent. Vous l'avez rappelé Monsieur le Président, c'est bien là toute l'ambition de l'agro-écologie.

Ce pari de l'agro-écologie ne sera remporté qu'avec la **poursuite des investissements**, et notamment des investissements collectifs en recherche et développement. A cet égard, je tiens en particulier à saluer ce beau projet mené en partenariat avec l'INRA – le déploiement de l'outil d'aide à la décision Mileos, et je ne peux qu'encourager l'UNPT dans son objectif d'un maillage total du territoire.

Sur l'**appel à projets expérimentation**, la pomme de terre a été en 2016 au centre de trois projets : l'un national, et les deux autres relevant des aides régionalisées. Vous avez défini les priorités de la filière pour 2017 : augmenter l'efficacité des entreprises en répondant aux demandes sociétales et développer la consommation de pommes de terre. Je ne doute pas que vous saurez relever le défi !

Je voudrais enfin rappeler toute la place qu'a l'agriculture dans les **investissements d'avenir**, au travers notamment du P3A, volet du PIA sur les Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir. Là encore, votre secteur a toute sa place puisqu'en 2016 une subvention de 101 000 euros a été attribuée à Anova-Plus, pour le développement d'un test ADN devant permettre de détecter l'alternariose de la pomme de terre. Je vous encourage à poursuivre dans cette voie et à soumettre des projets toujours plus créatifs, plus ambitieux, au service de votre filière, et de son avenir.

Car comme les études le montrent, même si la filière française a de nombreux atouts, elle doit faire face de façon récurrente à **des aléas** et à **une concurrence croissante**. Seule une ambition forte, portée par une organisation solide, autour d'une vraie structuration, permettra d'y faire face et de réduire les risques pour l'amont comme pour l'aval. C'est tout le rôle que doivent jouer les **interprofessions**, en s'appuyant pleinement sur les outils à disposition, dont les contributions volontaires obligatoires, sur lesquelles j'avais eu l'occasion de m'exprimer lors de la conférence commune CNIPT-GIPT.

Oui, Monsieur le Président, il est essentiel que lorsqu'une **CVO** est étendue par les pouvoirs publics et qu'elle finance des actions en faveur de toute la filière, elle soit versée pour toutes les pommes de terre produites en France.

Vous le savez, dans le cadre de nos échanges, j'ai toujours été ouvert aux propositions permettant de **renforcer les interprofessions et leurs moyens d'action**.

- Votre proposition concernant l'agrément des expertises comptables constitue une piste intéressante pour répondre aux défauts de paiement récurrents, et c'est pourquoi le ministère de l'agriculture va se rapprocher de celui des finances, compétent en la matière, pour étudier sa faisabilité.
- Par ailleurs, s'agissant de votre demande légitime sur les données surfaces PAC, nous avons sollicité les DRAAF Hauts-de-France et Grand Est, qui nous ont transmis des données qui devraient répondre à vos attentes.
- Sur la question de la **négociation collective**, La Commission européenne a reconnu dans le cadre de son rapport sur le paquet lait les vertus de cet instrument pour le secteur agricole. Suite à ce rapport, la France a d'ores et déjà porté une position visant à étendre la négociation collective des contrats à tous les secteurs, au-delà de celui du lait, de la viande bovine, de l'huile

d'olive et des grandes cultures. Soyez assuré donc Monsieur le Président que sur ce sujet, nous poussons dans le même sens !

Enfin, dans la droite ligne du thème de votre table ronde, les interprofessions ont un rôle à jouer dans l'information du consommateur, ce qu'elles ont fait en s'accordant sur un **logo commun « Pommes de terre de France »**. Comme j'avais pu le souligner en décembre dernier, celui-ci vient répondre à des attentes fortes du consommateur sur l'origine de son alimentation.

Vous avez aussi appelé mon attention sur les enjeux d'une **bonne maîtrise sanitaire de la production de pommes de terre**. Nous partageons totalement votre préoccupation. Cette maîtrise repose en premier lieu sur la **prévention**.

C'est dans cette optique que la France s'est battue au plan européen, pour que la prévention soit intégrée dans le **règlement relatif à la santé des végétaux**, qui a été publié le 23 novembre dernier. Il sera applicable à partir du 14 décembre 2019. D'ici là de nombreux actes secondaires devront être adoptés. Le ministère vous associera pour la préparation de ceux qui concernent votre filière de production. Il s'agit d'une avancée très significative dans le domaine de la santé des végétaux, puisque ce

règlement permettra la mise en place d'une véritable stratégie préventive. Grâce à une évaluation préliminaire, les végétaux et produits végétaux présentant un risque élevé seront identifiés et interdits d'importation tant qu'une évaluation des risques phytosanitaires n'aura pas été effectuée.

La prévention passe également par la vigilance de chaque exploitant sur la conduite de son exploitation, et notamment de la qualité et des garanties liées à certains apports sur les terres – sujet que vous connaissez parfaitement – mais également par la réflexion sur les cycles culturaux et les rotations, dans le cadre notamment du projet agro-écologique. Comme nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, certains sujets concernent d'autres Etats membres, je pense notamment à la Belgique. Suite à vos alertes, les échanges entre les services de l'Etat en France et ceux de la Belgique ont été renforcés pour clarifier la question du statut des terres.

Cependant la prévention n'est pas toujours suffisante. **La lutte contre les organismes nuisibles nécessite des moyens adaptés**, qui toutefois, doivent donner toutes les garanties vis à vis de la santé publique ou de l'environnement. C'est l'enjeu des évaluations européennes lors de l'examen des demandes d'approbation de substances actives au plan européen, et des évaluations effectuées par l'Anses

sur les demandes d'autorisations de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques.

Je souhaite rappeler ici que seuls des produits faisant l'objet d'une demande d'autorisation de mise sur le marché peuvent être autorisés. Il appartient aux firmes produisant ces produits de solliciter les demandes d'autorisation et non au ministre. Quand des impasses existent et qu'un produit pourrait être efficace pour lutter contre un problème phytosanitaire, le ministre de l'agriculture peut cependant à titre dérogatoire et pour une durée maximale de 120 jours délivrer une autorisation. Les éléments dont il dispose doivent toutefois garantir l'absence de risque non acceptable pour le consommateur et pour la santé publique des applicateurs, des travailleurs et des riverains. Vous l'avez dit Monsieur le Président, une telle décision a été prise en 2016 pour lutter contre les impacts du taupin, et elle l'a été à nouveau cette année.

Par ailleurs, un travail approfondi est engagé par la Direction générale de l'alimentation dans le cadre de la **Commission des usages orphelins**. Cette instance associe les représentants professionnels, les instituts techniques et les experts de la filière afin d'identifier les impasses techniques et les solutions correspondantes.

Dans ce contexte, le programme national d'expérimentation permet de faciliter l'homologation des produits dont la disponibilité est jugée souhaitable. Dans ce cadre, il est important de mentionner que deux essais ont été financés sur la pomme de terre.

Enfin, vous avez renouvelé **l'accord interprofessionnel relatif au renforcement des moyens de l'obtention végétale** et au maintien d'une qualité sanitaire du territoire dans le domaine du plant de pomme de terre pour les trois prochaines campagnes 2017/2018 à 2019/2020.

Cet accord a été adopté à l'unanimité le 19 octobre 2016 par les représentants de la section plant de pomme de terre du GNIS et approuvé par le conseil d'administration du GNIS le 7 décembre 2016. Conformément aux dispositions réglementaires, la période de consultation en vue de son extension par arrêté interministériel (agriculture - finances) a été ouverte fin décembre. Elle se termine demain, 25 janvier 2017. La poursuite de ces dispositions, importantes dans votre filière, pourra donc être mise en œuvre.

Pour conclure Monsieur le Président, j'ai envie de vous répondre que oui, vous pouvez produire une pomme de terre écologiquement compétitive, et que les pouvoirs publics seront à vos côtés pour vous accompagner dans ce sens, qui est effectivement celui de l'histoire.

Dans le prolongement de l'agro-écologie, la pomme de terre s'inscrit pleinement dans la **bioéconomie**, que notre pays va devoir à présent développer pour passer d'une économie essentiellement fondée sur le carbone fossile à une économie fondée sur la biomasse renouvelable.

La bioéconomie, l'économie de la photosynthèse, doit permettre de mobiliser le potentiel considérable de production de biomasse que présente la France, au travers ses terres agricoles, ses forêts, ses ressources marines, et même ses déchets.

Cette biomasse, produite durablement, doit permettre de garantir à la fois notre capacité à répondre aux besoins alimentaires et non-alimentaires, enjeu connu de longue date dans le secteur de la pomme de terre, avec ses multiples débouchés. Je vous invite donc à contribuer à la stratégie bioéconomie et au plan d'actions qui va être défini ces prochains mois.

Enfin, Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour ces trois années d'échanges riches, toujours francs et directs, et surtout toujours au service de l'intérêt des producteurs de pommes de terre.

En cette période de vœux, je vous souhaite pour 2017 – je nous souhaite – de relever ensemble les défis que nous avons identifiés, pour permettre à votre filière de conserver son excellence et contribuer pleinement à la création de valeur ajoutée pour l'économie française.

Je vous remercie pour votre attention.